



# CONSULTATION PUBLIQUE

SUR LA DEFINITION DES ZONES POUVANT POTENTIELLEMENT ACCUEILLIR DES PROJETS D'ENERGIES RENOUVELABLES SUR LA COMMUNE DE PLEUMARTIN

## CHOIX DU SCENARIO

**Tous les habitants sont concernés.**  
(pas uniquement les propriétaires ou les agriculteurs).

**UNE REPONSE PAR FOYER**

Fiche à remettre à la mairie avant le 10 mai 2024 à l'accueil du secrétariat  
ou par courriel : [contact@pleumartin.fr](mailto:contact@pleumartin.fr)

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

86450 PLEUMARTIN

**OPTION 1 : rester dans la situation actuelle et ne pas définir de zone, hormis le solaire sur l'ensemble de la commune.**

**OPTION 2 : identifier des zones pour l'agrivoltaïsme en plus du solaire en toiture sur l'ensemble de la commune.**

En remplissant ce formulaire, j'accepte que mes données personnelles soient utilisées pour mener à bien ma demande.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement de données destiné à la consultation publique sur les zones ENR. Ces données sont recueillies dans le cadre d'une obligation légale. Elles sont destinées uniquement au personnel habilité de la commune de Pleumartin. Elles seront conservées selon les règles d'archivage en vigueur.

Conformément aux dispositions de la loi « informatiques et libertés » n°78-17 du 16 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données, vous pouvez à tout moment demander l'accès, la rectification, l'effacement ou la limitation des données vous concernant, ou vous opposer à leur traitement, en contactant le délégué à la protection des données par courrier à l'attention du délégué à la protection des données 2 avenue Jourde 86450 Pleumartin.

Toute personne estimant que le droit à la protection de ses données n'est pas assuré, peut introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy TSA 80715 75334 PARIS CEDEX 07

# DEMANDE D'INSCRIPTION DE PARCELLES EN ZONE D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Cette fiche est destinée à recenser les parcelles privées sur lesquelles pourrait émerger un projet d'énergies renouvelables.

A l'issue de ce recensement, c'est le conseil municipal qui jugera de l'opportunité d'intégrer ces parcelles en "zones d'accélération" selon les critères indiqués dans l'OPTION 2.

<input type="checkbox"/> VOUS ETES UNE ENTREPRISE	<input type="checkbox"/> VOUS ETES UN PARTICULIER
DENOMINATION DE L'ENTREPRISE	NOM DU PROPRIETAIRE DES PARCELLES
NOM DU PROPRIETAIRE DES PARCELLES	
VOTRE ADRESSE	
TELEPHONE	
MAIL	

VEUILLEZ REMPLIR SI VOUS LE SOUHAITEZ LE TABLEAU SUIVANT

TYPE D'ENERGIE	SECTION ET NUMERO DE PARCELLES
PHOTOVOLTAÏQUE EN TOITURE (À L'EXCLUSION DES PROJETS SUR DES MAISONS D'HABITATION)	
AGRIVOLTAISME NATURE DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE EXPLOITANT	
AUTRE	